



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 31 octobre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Halloween 2018 : arrêtés concernant la vente de boissons alcoolisées à emporter, la vente au détail de carburant et les artifices de divertissement

Les festivités d'Halloween de 2016 et de 2017 ont donné lieu à un certain nombre d'incidents et de troubles à l'ordre public en agglomération rennaise. Pour cette édition 2018, qui se déroulera ce mercredi 31 octobre, des troubles sont annoncés. Dans ce contexte, les forces de police sont mobilisées et trois arrêtés destinés à prévenir tout trouble à l'ordre et à la tranquillité publics ont été pris par le préfet. La sécurité des populations est une priorité des services de l'Etat.

Du 31 octobre 2018 à 8h au 2 novembre 2018 à minuit, sont interdits dans le département d'Ille-et-Vilaine :

- **l'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de tout carburant** par jerricanes, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers, à l'exception des produits spécifiquement destinés à l'alimentation d'appareils de chauffage individuels
- **l'exposition en vue de la vente, la mise en vente, la vente à emporter de toutes les boissons alcoolisées** appartenant aux 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie, y compris les bières, vins, cidres et « prémix » dans tous les établissements de distribution alimentaire
- **toute cession, vente et transport d'artifices de divertissement** (feux d'artifice, fusées, pétards...), quelle qu'en soit la catégorie.

Consultez les arrêtés publiés au recueil des Actes administratifs sur le site des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

#### Contacts presse :

Bénédicte Villeroy de Galhau : 02 99 02 11 81 / 06 74 44 76 11 – [benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Morgane Tirel : 02 99 02 11 81 – [morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Retrouvez-nous sur <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/> @BretagneGouv Préfet de Bretagne et d'Ille et Vilaine